

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
11e séance
tenue le
mercredi 22 octobre 1997
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SÉANCE

Président : M. BUSACCA (Italie)

puis : M. WISSA (Egypte)
(Vice-Président)

puis : M. BUSACCA (Italie)

SOMMAIRE

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME* (suite)

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES* (suite)

* Questions que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/52/SR.11
8 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82218 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (suite) (A/52/3, A/52/38/Rev.1, A/52/116-S/1997/317, A/52/300, 326, 337, 352, 355, 356, 408, A/52/447-S/1997/775 et A/52/460)

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNÉE A LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES (suite) (A/52/113-E/1997/18, A/52/281, A/52/447-S/1997/775 et A/52/460)

1. M. PAIVA [Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)], se référant aux questions relatives aux femmes migrantes, et plus précisément à la traite des femmes, déclare que d'une manière générale les migrants connaissent souvent un sort difficile, pendant qu'ils se déplacent et lorsqu'ils s'établissent dans leur pays d'accueil. Pourtant, ce sont les femmes qui parmi eux sont encore les plus vulnérables, et les besoins qui leur sont propres doivent être pris en considération à toutes les étapes de leur migration. Telle est l'approche de la politique que suivent les Etats Membres de l'OIM à l'égard des femmes.
2. Comme l'ont bien fait valoir les Conférences de Beijing et du Caire, les travailleuses migrantes sont particulièrement exposées aux violences. De surcroît, une fois prisonnières du cycle de la migration illégale, elles sont encore plus exposées aux abus, comme l'asservissement ou la prostitution forcée et l'on dispose d'indices toujours plus nombreux indiquant que les réseaux criminels internationaux ont la main-mise sur ce phénomène.
3. L'OIM a entrepris un certain nombre d'études approfondies sur la traite des femmes en Europe, en Amérique latine et en Asie. Deux de ces études parmi les plus récentes, qui portent sur les femmes des Philippines et de la République dominicaine, traitent plus précisément de la traite des femmes du point de vue des pays d'où elles proviennent, alors que plusieurs études européennes portent en fait sur la phase du transit et la phase d'accueil. Les conclusions de ces études ont attiré l'attention des responsables politiques sur les causes, les caractéristiques et les conséquences de ce problème. Des recommandations ont été élaborées pour lutter contre cette traite et en protéger les victimes.
4. En juin 1996, une conférence européenne sur la traite des femmes a été organisée par la Commission de l'Union européenne et l'OIM. Un plan d'action y a été adopté. L'un des problèmes mis en avant à cette conférence est celui de l'absence de données sûres. On a donc lancé un projet de recherche sur la disponibilité des données relatives à la traite des êtres humains. Des recommandations seront élaborées pour améliorer le rassemblement et la circulation des renseignements et l'on déterminera les domaines dans lesquels il faudra pousser les recherches.
5. L'OIM a décidé que son action se concentrerait à la fois sur la prévention - par le biais de campagnes d'information, d'activités de formation et de création de compétences - et sur l'aide aux victimes de la traite. Elle réalise actuellement deux petits projets pilotes touchant le retour et la réintégration des vietnamiennes et des cambodgiennes qui ont été victimes de la traite. Elle a également lancé une campagne d'information en Ukraine, en collaboration avec

les organisations non gouvernementales locales, campagne qui vise essentiellement les femmes et les communautés vulnérables de ce pays.

6. La traite des êtres humains fait infraction à la fois aux droits de l'homme fondamentaux, à la dignité humaine et à la régulation du passage des frontières. C'est un phénomène auquel on ne pourra faire échec que par l'action concertée des pouvoirs publics, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et de l'ensemble de la société. Pour être efficace, cette lutte doit être fondée sur des renseignements de meilleure qualité. Pour sa part, l'OIM continuera à collaborer étroitement avec tous les partenaires qui cherchent à régler le problème de la traite des femmes migrantes.

7. Mme ESHMAMBETOVA (Kirghizistan) dit que la Conférence sous-régionale d'experts gouvernementaux sur la mise en oeuvre du plan d'action en Europe centrale et orientale, conférence qui s'est tenue à Bucarest en septembre 1996, a permis aux pays dont l'économie est en transition de mettre au point leur propre plan d'action. Celui du Kirghizistan prévoit l'analyse du statut des femmes dans le pays et définit quatre grands domaines d'activité : le secteur de la santé, le secteur de l'emploi, le secteur de la violence à l'égard des femmes et celui de la participation des femmes à la prise de décisions. Le Gouvernement Kirghize a lancé un certain nombre de programmes dans ces quatre domaines et a intégré à sa politique de l'enseignement, des soins de santé et du développement des considérations touchant à l'égalité entre les sexes. La Commission kirghize des affaires de la famille et de la femme coordonne d'ailleurs des activités dans ce domaine. Plus de 20 organisations non gouvernementales féminines oeuvrent dans le pays. Le Kirghizistan s'est engagé à porter à 40 % avant l'an 2000 le pourcentage de femmes présentes dans tous les secteurs de l'administration publique.

8. La législation nationale est en cours de révision, afin de s'assurer que la loi garantit l'égalité des sexes. Des alliances parlementaires ont été organisées sur des thèmes touchant à la condition féminine dans le pays. Bien que la coopération qui s'est activement développée avec les organisations internationales et les institutions financières ait concouru à la réalisation du plan d'action national, il reste beaucoup à faire au Kirghizistan. Les difficultés économiques du pays ont un effet direct sur la situation sociale des femmes, notamment dans les campagnes. Le Gouvernement kirghize s'efforce actuellement de leur faciliter l'accès à la propriété de terres et au crédit.

9. Les problèmes que sont les violences dont les migrantes font l'objet et la traite des femmes et des enfants sont des problèmes nouveaux qui appellent l'adoption par la communauté internationale de mesures d'urgence. Sur ce plan, le Kirghizistan soutient l'initiative tendant à créer une base de données sur le passage transfrontière clandestin des migrants illégaux.

10. Mme Eshmambetova dit espérer que l'ONU sera capable de garantir l'égalité de représentation des femmes et des hommes au Secrétariat en l'an 2000, en s'efforçant notamment de recruter des femmes dans les pays en développement sous-représentés ou non représentés. Elle rend hommage à cet égard aux efforts qu'ont déployés les institutions spécialisées.

11. Mme SANDRU (Roumanie) dit que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a mis en place le cadre d'habilitation de la femme et de l'intégration

des questions sexospécifiques dans toutes les politiques et tous les programmes aux niveaux national, régional et international. Elle a également bien montré que la réalisation de l'objectif de l'égalité exigeait de la part des gouvernements et de la communauté internationale de la fermeté dans la volonté politique. La délégation roumaine se réjouit d'autant plus que le Conseil économique et social ait décidé de consacrer la partie de sa session de 1997 relative à la coordination à l'adoption d'une perspective sexospécifique. On examinera bientôt l'état de l'application du Programme d'action de Beijing et il faudra à ce moment là s'intéresser particulièrement à l'analyse intégrée de l'égalité entre les sexes. La délégation roumaine apprécie sur ce plan le rôle que joue le Comité interinstitutions du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes et le travail qu'accomplit la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes dans le domaine de l'élaboration de politiques sexospécifiques dans l'ensemble du système des Nations Unies.

12. L'égalité des chances pour les hommes et pour les femmes est une question qui revêt une importance particulière en Roumanie, dans le cadre de la réforme socio-économique en cours dans le pays. Le fait que sa législation ne fasse aucune discrimination est la garantie absolue de l'égalité des sexes. Le gouvernement a explicité les principales priorités de son action dans ce domaine dans un programme national d'action en faveur des femmes, qui met en avant l'habilitation des femmes, l'amélioration de leur accès au marché de l'emploi, la répression des violences dont elles sont victimes, le relèvement de leur état de santé et l'intégration des considérations sexospécifiques dans toutes les politiques et tous les programmes officiels. Les représentantes de la société civile ont été encouragées à participer à ces réfections difficiles. Plusieurs projets expressément entrepris à cette fin visent le rôle des femmes dans le développement, la femme âgée, la femme rurale, le chômage féminin et la création d'entreprises féminines. Toutes ces politiques sont mises en oeuvre en relation étroite avec les programmes qui touchent à la famille et à l'enfance.

13. L'un des grands objectifs du Gouvernement roumain est la modernisation du cadre législatif et institutionnel de la parité entre les sexes. Parmi les initiatives qu'il a prises de ce point de vue, on peut citer le projet de loi sur l'égalité des chances, qui tend à promouvoir la participation des femmes à la vie politique, la législation tendant à favoriser l'égalité des chances sur le marché de l'emploi. Le nouveau régime de lutte contre les violences au foyer et la prochaine mise en fonction d'une agence nationale de l'égalité des chances.

14. Les efforts que déploie la Roumanie devraient être soutenus par la communauté internationale. Le gouvernement du pays attache une grande valeur aux réalisations auxquelles concourent le Secrétariat de l'ONU et les institutions spécialisées, sans parler de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. La Roumanie participe également au programme pilote de promotion de l'égalité des chances dans la gestion de la main-d'oeuvre lancé par le Bureau international du Travail. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a eu lui aussi lancé récemment en Roumanie un projet tendant à renforcer les compétences des femmes en matière politique, qui s'intègre dans un programme plus général consacré à la conduite des affaires publiques. La délégation roumaine se déclare persuadée que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme doit de son côté entreprendre l'étude des disparités entre les sexes dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale.

15. La célébration en 1998 du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'accent que la Commission de la condition de la femme mettra à sa prochaine session sur les droits fondamentaux des femmes en tant que droits de l'homme seront l'occasion tout à fait opportune de renforcer cette notion importante.
16. Mme APONTE DE ZACKLIN (Venezuela) dit que sa délégation souscrit sans réserves aux déclarations qui ont été faites lors d'une séance précédente au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom du Groupe de Rio.
17. La suite à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes fait partie intégrante du programme social du Venezuela. Le Conseil national de la femme, qui joue le rôle d'organe public chargé de concevoir et de coordonner les politiques tendant à assurer l'égalité des chances des femmes, est en voie de réaliser une série de programmes dans le cadre du neuvième plan de développement national et du Programme d'action de Beijing. Il s'occupe actuellement d'élaborer un plan d'action national en faveur des femmes, de définir les stratégies et les domaines d'action et de trouver les ressources nécessaires à la réalisation des divers objectifs indissociables qui feront avancer la femme sur le plan social, politique, économique et culturel. Il a d'autre part favorisé la mise sur pied de commissions intersectorielles et multidisciplinaires composées de représentants de divers partenaires, dont les administrations publiques et les organisations non gouvernementales féminines.
18. L'objectif général de ce plan d'action est de favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes. Plus précisément, il vise à réformer la législation pour répondre aux besoins des femmes, à promouvoir l'égalité des chances sur le marché de l'emploi, à reconnaître le rôle de la femme dans le développement économique et le changement social, à faire évoluer les valeurs et les principes inculqués par le système éducatif, à permettre aux femmes de participer à la vie sociale et politique au niveau de la prise de décisions, à favoriser l'autonomie politique de la femme, à concourir à l'élimination de la pauvreté féminine et à mettre au point des politiques et des programmes sectoriels de services sociaux à l'intention des familles et des mères adolescentes.
19. Le Parlement est en voie d'examiner un amendement tendant à modifier la loi électorale du pays. D'autre part, la question des violences à l'égard des femmes et au sein de la famille a fait l'objet d'une session sous-régionale, réunissant à Caracas les pays andins, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de l'Organisation des Etats américains. Le Parlement est saisi d'un projet de loi à ce sujet.
20. La Vénézuélienne n'a reculé devant aucun sacrifice dans sa lutte incessante pour la dignité de la famille, pour la justice, la paix et l'exercice de tous ses droits sociaux, politiques et culturels.
21. M. BALL (Nouvelle-Zélande) dit que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes continue d'animer les efforts qui visent, dans le monde entier, à assurer l'égalité des femmes. La Nouvelle-Zélande continue de s'attacher à répondre aux aspirations des gouvernements et des organisations non gouvernementales qui ont déployé tant d'efforts pour assurer le succès de la Conférence de Beijing et

elle encourage les ONG à continuer d'intervenir activement dans la suite donnée à la Conférence.

22. Il est tout à fait opportun, même si c'est avec beaucoup de retard, que l'ONU prenne des mesures pour institutionnaliser l'égalité. Le souci de la parité doit apparaître non seulement dans les domaines de compétence de l'Organisation où les femmes traditionnellement sont plus souvent présentes, mais aussi dans les domaines plus nouveaux, dans les échelons supérieurs de l'administration. L'importance des questions de parité des sexes revêt une importance particulière à une époque où l'on procède à des réformes. La délégation néo-zélandaise apprécie à leur juste valeur les efforts que fait le Secrétaire général pour atteindre avant l'an 2000 l'objectif de la parité absolue entre les sexes, et le félicite d'avoir récemment nommé des femmes à des charges de haute responsabilité. Elle ne doute pas qu'il poursuivra ses efforts sur ce plan et qu'il favorisera l'avancement des femmes en cherchant notamment à corriger les disparités que l'on observe dans la haute hiérarchie du Secrétariat. Les chiffres ne sont que la partie mesurable de l'équation. Comme le Secrétaire général lui-même l'a reconnu, il faut qu'il y ait un changement de mentalité. Le Secrétariat continuer de chercher à créer un environnement de travail sensible aux sexospécificités.

23. Pour ce qui est des efforts que fait le Gouvernement néo-zélandais pour assurer l'égalité entre les sexes, il faut savoir que le Ministre des affaires féminines a récemment rendu public son plan de relèvement du nombre de femmes siégeant aux conseils d'administration des entreprises publiques. Le mois d'octobre 1997 est celui du vingt-cinquième anniversaire de la législation sur l'égalité des salaires, qui a marqué un jalon important sur la voie de l'égalité des femmes en Nouvelle-Zélande.

24. Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1998, offre l'occasion de réfléchir aux droits de l'homme dans un sens plus général. Mais il appelle aussi à réaffirmer que les droits des femmes sont des droits fondamentaux, quand ce ne serait que parce que certains en doutent encore. Comme le Secrétaire général l'a récemment déclaré, l'intégration des droits de la femme dans le programme relatif aux droits de l'homme n'a jusqu'à présent été qu'une expérience, et l'on n'a procédé que cas par cas. La délégation néo-zélandaise attend avec intérêt de voir ce que fera le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour combler les lacunes qui existent donc dans ce domaine.

25. Après avoir analysé le Programme d'action de Beijing, le Gouvernement néo-zélandais a défini six domaines critiques d'action dans lesquels il pourrait améliorer la condition de la Néo-Zélandaise : intégration de la problématique sexospécifique dans toutes les politiques et dans tous les programmes; rassemblement de données sur le travail féminin non rémunéré; réduction des disparités salariales; rassemblement et amélioration des données sur tous les aspects de la vie féminine; mise en oeuvre des recommandations visant expressément les femmes et les petites filles maories, en tant que représentantes d'une population autochtone; et intensification du rôle que jouent les femmes dans la prise de décisions. La Nouvelle-Zélande a récemment consacré des efforts considérables à la question du travail non rémunéré et a annoncé qu'elle finançait une enquête nationale sur l'emploi du temps des

femmes. Pour la première fois, l'on disposera de données sur les activités productives non rémunérées des hommes et des femmes.

26. La Nouvelle-Zélande prend très au sérieux ses obligations internationales et continue de rechercher les moyens d'améliorer la condition féminine. Elle s'apprête avec intérêt à débattre à la prochaine session de la Commission de la condition de la femme de ce qu'il faudrait faire encore dans le sillage de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

27. M. Wissa (Egypte), Vice-Président, prend la présidence.

28. Mme ACUNER (Turquie) dit que les rapports que le Secrétaire général a présentés sur les deux points de l'ordre du jour à l'examen présentent un bon panorama des mesures et des activités entreprises par les institutions des Nations Unies, sans oublier de mentionner ce qui doit être fait au niveau national. Le rapport A/52/281 sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing présente de façon exhaustive et tout à fait éclairante les programmes réalisés et les mesures prises par les divers organes des Nations Unies. La Turquie presse le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies. Les conclusions adoptées par le Conseil économique et social sont, jusqu'à présent, ce qui a été fait de plus ambitieux sur le plan intergouvernemental dans ce domaine. La délégation turque attend de voir ces conclusions se traduire dans les faits. Toute stratégie sexospécifique exige que les questions d'égalité soient directement liées aux budgets institutionnels.

29. Il est dit au paragraphe 60 du rapport A/52/281 qu'un certain nombre d'initiatives nouvelles ont été prises pour évaluer de façon plus précise comment les ressources consacrées aux programmes et aux projets profitent respectivement aux hommes et aux femmes. La délégation turque salue ces efforts et proposera au Secrétaire général de rédiger un rapport comparatif expliquant dans quelle mesure les divers projets que les institutions des Nations Unies réalisent tiennent compte des intérêts de la femme et des questions d'égalité entre les sexes et expliquant quelles ressources ont été allouées à l'étude de ces considérations. Un rapport comparatif normalisé permettrait de mettre au point des mécanismes rendant compte des ressources financières allouées aux questions de parité entre les sexes et d'évaluer les résultats sexospécifiques des projets et des activités de développement. L'analyse sexo-différenciée de l'action de toutes les institutions des Nations Unies devrait faire partie intégrante du programme de réformes en cours de réalisation.

30. La délégation turque se félicite de la présentation par le Secrétaire général de son rapport sur les activités de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Elle relève avec un plaisir particulier que l'Institut met en place de nouvelles conceptions et de nouvelles méthodes pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans le développement. Elle reconnaît d'ailleurs les fonctions singulières qui incombent à l'Institut. Les Etats Membres devraient renforcer les appuis financiers qu'ils lui octroient et la Division de la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme devraient recevoir des ressources plus abondantes qui leur permettraient de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing.

31. La problématique des rapports entre les sexes est une question aux profonds prolongements politiques qui exige des engagements au plus haut niveau. La Turquie est tout à fait consciente du fait qu'en dernier ressort, la responsabilité de cette problématique incombe aux organismes nationaux et aux institutions internationales et du fait que l'égalité entre les sexes est la condition sine qua non de la réalisation d'une démocratie authentique, donnant à tous les citoyens les moyens d'exercer leurs droits fondamentaux.

L'institutionnalisation des questions féminines a pris un nouvel élan en Turquie dans les années 90 et le recentrage des perspectives sexospécifiques dans toutes les politiques et tous les programmes officiels est devenu prioritaire. On s'occupe activement de créer, au niveau des ministères, des organes spécialisés.

32. Il faudrait aussi redéfinir le développement dans une perspective sexospécifique. La délégation turque ne doute pas que les efforts que déploie le Secrétaire général dans ce domaine feront date dans le mouvement de concrétisation des déclarations politiques en mesures concrètes au niveau national comme au niveau international.

33. Mme SWENGBE (Libéria) dit que tous les Etats Membres doivent se préoccuper, alors que l'Organisation est en passe de se réformer, d'assurer la représentation égale des hommes et des femmes dans tous les domaines d'activité de la vie. C'est inspiré par cet idéal que le Libéria s'est déclaré en faveur de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et qu'il s'est félicité des décisions qui ont été prises par la suite aux niveaux national, régional et international.

34. Le Libéria considère depuis toujours que la promotion de la femme fait partie de la politique nationale. Il y a des années que la Libérienne participe à la prise de décisions en matière de développement et d'administration. Pendant la longue guerre civile qu'a connue le pays, la Libérienne a été le fer de lance des efforts qui cherchaient à trouver une solution pacifique au conflit. Le nouveau Président du Libéria a maintenu la tradition du pays qui consistait à faire siéger des femmes au sein du Cabinet. Par exemple, le Ministère de la justice est dirigé par un magistrat féminin. Ces hauts fonctionnaires donneront à la reconstruction et à la restauration sociale du pays une perspective féminine.

35. Si l'on veut que soit mis en oeuvre le Programme d'action de Beijing, il faut tout faire aux niveaux international, régional et national pour faire disparaître tout ce qui fait obstacle à la promotion de la femme. Sur ce plan, le Libéria condamne les décisions de certains Etats qui avalisent la traite des femmes et des petites filles et les traitements dégradants imposés aux migrantes. Si l'on veut assurer l'égalité entre les sexes, il faut garantir l'équité et l'équilibre des chances entre les hommes et les femmes.

36. M. GARCIA GONZALEZ (El Salvador) dit que sa délégation souscrit à ce qui a été dit à la séance précédente au nom du Groupe de Rio. Le Salvador attache une importance toute particulière au rôle décisif que jouent les femmes dans l'édification d'une société plus ouverte, plus favorable à la participation et offrant à tous des chances égales. Il s'occupe activement de promouvoir les droits des femmes en participant aux diverses conférences régionales consacrées à l'intégration des femmes au développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes et s'attache à renouveler les engagements qu'il a

pris dans le cadre du Programme d'action de Beijing en amendant sa propre législation. Un nouveau code de la famille, qui prévoit de généreuses prestations pour les femmes et assure leur protection, a ainsi été adopté. Le Salvador s'intéresse aussi de très près à la formation des femmes et envisage de créer un centre qui mettra à leur disposition des compétences dans divers domaines, par exemple dans celui de la direction d'entreprises.

37. Le Gouvernement salvadorien a déjà adopté un certain nombre de mesures pratiques, par exemple la création de l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme, ou la mise en oeuvre d'une politique féminine nationale, la création d'un programme d'aide à la petite entreprise et la préparation d'un projet de loi garantissant l'égalité des chances.

38. Le Salvador soutient fermement toute initiative tendant à faire disparaître les diverses formes de violence que subissent les femmes et les petites filles et à éliminer le paupérisme féminin. C'est pourquoi sa délégation prend note avec intérêt des rapports que le Secrétaire général a présentés sur ces sujets et se joint aux efforts des délégations qui sont en voie de rédiger un projet de résolution à leur propos. Mais les efforts que font les divers pays pour garantir l'exercice des droits de la femme - efforts qui sont étroitement liés à la lutte contre la pauvreté - doivent bénéficier du soutien des institutions financières internationales et des sources de financement privées.

39. M. Garcia Gonzalez réaffirme que son pays poursuivra fermement son action en faveur des droits des femmes et de l'égalité des chances, afin de raffermir la démocratie et de promouvoir le développement social.

40. M. SANTAPUTRA (Thaïlande) souligne les effets positifs qu'ont eus les travaux de l'Institut de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). La Thaïlande soutient tous les efforts entrepris pour améliorer les capacités de gestion du Fonds et le mettre en mesure d'accomplir plus efficacement sa mission. Elle se félicite également de la création d'un fonds d'affectation spéciale pour seconder la lutte contre les violences à l'égard des femmes et espère que le Fonds pourra appuyer les actions très diverses entreprises par les groupes féminins et les gouvernements pour faire disparaître les violences à l'égard des femmes.

41. Pour ce qui est de la situation des femmes au Secrétariat, bien que la délégation thaïlandaise trouve des encouragements dans la récente nomination de plusieurs femmes à des postes de responsabilité et de décision, elle s'inquiète qu'il soit peut-être impossible d'atteindre avant l'an 2000 l'objectif d'une répartition égale des sexes. Les politiques adoptées devraient se concrétiser et être appuyées par des ressources financières et humaines suffisantes, sans oublier l'importance de l'équilibre géographique.

42. La Thaïlande s'est engagée à réaliser les objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui appellent les gouvernements, les représentants de la société civile et les institutions internationales à collaborer étroitement. Parmi les mesures qu'elle a prises pour mettre en oeuvre le programme prévu, elle a intégré les perspectives sexospécifiques dans ses programmes de développement économique et social et a déjà entrepris la préparation de l'examen quinquennal de la réalisation du programme, prévu pour

l'an 2000. La Commission thaïlandaise des affaires féminines est en voie d'organiser un séminaire avec la collaboration de diverses organisations non gouvernementales sur la suite qui a été donnée à la conférence de Beijing.

43. La Thaïlande s'efforce aussi avec résolution d'accroître le nombre de femmes présentes dans les instances où se prennent des décisions dans le domaine économique, social et politique. La nouvelle Constitution thaïlandaise contient des dispositions expresses qui garantissent l'égalité des sexes et abolit toute discrimination. Elle reconnaît également l'importance qui s'attache à une normalisation internationale de la protection et de la promotion des droits de la femme. C'est qu'elle a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et qu'elle a déjà retiré cinq des sept réserves qu'elle avait faites au moment de cette adhésion. Au niveau régional, elle seconde la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qui cherche à faire réaliser le Programme d'action de Beijing en organisant des stages de formation, des réunions de politique générale et en faisant adopter, dans les domaines les plus critiques, des plans nationaux d'action.

44. M. GUBERAVICH (Biélorus) dit que son pays, Etat partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, honore toutes les obligations auxquelles il a souscrites et participe à l'action des Nations Unies en faveur de la condition féminine. C'est pourquoi la délégation biélorussienne se félicite des travaux qu'a réalisés la Commission de la condition de la femme et approuve les conclusions et les recommandations qu'elle a formulées sur les questions prioritaires, notamment à propos de la nécessité de prévoir une assistance technique en faveur des pays dont l'économie est en transition et qui s'efforcent d'améliorer la situation des femmes sur leur territoire.

45. La Constitution du Biélorus garantit l'égalité des chances aux femmes comme aux hommes, dans un grand nombre de domaines sociaux, politiques, culturels ou autres. Pourtant, les traverses économiques qui marquent la période de transition empêchent les femmes de jouir de beaucoup des avantages dont elles bénéficiaient du temps où l'économie était planifiée. Chômage, inflation, faiblesse des services sociaux, etc., ont aggravé les conditions de vie des familles dirigées par une femme célibataire. Le Gouvernement biélorussien ne s'en efforce pas moins d'accomplir ses devoirs internationaux et de relever le niveau des femmes, des familles et des enfants. Il a légiféré pour fournir des appuis aux mères et aux enfants et octroyer des dégrèvements fiscaux aux familles. En 1996, il a adopté un plan national d'action pour améliorer le sort des femmes jusqu'en l'an 2000.

46. La coopération internationale joue un grand rôle dans ce que fait le Biélorus dans ce domaine. Les pays dont l'économie est en transition ne sont pas toujours en mesure de faire face tous seuls aux graves problèmes sociaux qu'ils connaissent. Le Biélorus accueillera toujours avec faveur les services consultatifs et l'aide financière internationale qu'ont lui consentira et il espère que la coopération que la communauté internationale lui apporte dans son effort de promotion de la femme ira se renforçant. Le gouvernement approuve les solutions que le Programme d'action de Beijing propose pour régler le problème des femmes dans les pays dont l'économie est en transition, en ce qui concerne

notamment l'assistance que doivent fournir la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

47. M. Guberavich espère que les institutions des Nations Unies continueront de jouer un rôle central dans le suivi du Programme d'action de Beijing et donneront la priorité à l'élaboration d'une stratégie qui permettra de régler plus efficacement les problèmes que connaissent les femmes dans le monde entier.

48. M. AL-HARIRI (République arabe syrienne) dit que la promotion de la femme est l'une des questions les plus importantes auxquelles doivent s'attaquer non seulement son pays, mais aussi la communauté internationale. La nouvelle façon de l'aborder a permis de corriger les nombreuses erreurs de conception que l'on faisait à l'égard des femmes et de leur rôle et a offert aux femmes la possibilité de participer davantage à la vie sociale sous tous ses aspects.

49. Au cours des 30 années qui viennent de s'écouler, des changements qualitatifs sont intervenus, dont on voit le reflet dans les statistiques qui indiquent que le nombre de femmes occupant des fonctions de décision ou actives dans le domaine économique et social, universitaire et technique, est en augmentation.

50. La Conférence de Beijing a confirmé, comme toutes les autres conférences des Nations Unies d'ailleurs, que l'occupation étrangère empêche les femmes d'exercer leurs droits les plus fondamentaux. Les femmes arabes qui vivent sous l'occupation israélienne dans le Golan syrien, dans le Sud Liban et dans les territoires palestiniens occupés sont privées de leur droit le plus fondamental à l'enseignement et aux soins de santé et se voient dénier le droit de vivre en liberté. Récemment, les forces d'occupation israéliennes ont emprisonné une étudiante syrienne résidant dans le Golan syrien occupé et l'ont empêchée de poursuivre ses études en Syrie en alléguant un prétexte fallacieux contrevenant à tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui garantissent aux femmes le droit à l'éducation, à la sûreté de leur personne et à la liberté. M. Al-Hariri en appelle à tous ceux qui sont en faveur de la paix et des droits des femmes pour qu'ils continuent à s'efforcer d'empêcher les forces israéliennes d'occupation d'agir ainsi à l'égard des femmes du Golan syrien occupé et du territoire arabe occupé.

51. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, que la République arabe syrienne a applaudis, marquent un progrès considérable pour les femmes du monde entier, en matière notamment d'éducation, de soins de santé, de justice, d'élimination de l'occupation étrangère et des violences à l'égard des femmes, et de participation à la prise de décisions dans le domaine économique et social. La Syrie s'est dotée d'une stratégie nationale qui lui permettra de mettre en application le programme d'action.

52. La Syrie attache une grande valeur à la coopération que lui accordent les institutions des Nations Unies pour réaliser des activités comme la mise en oeuvre du Programme d'amélioration du rôle des femmes rurales dans le développement. Elle est résolue à faire avancer les droits des femmes et à les faire ainsi participer à tous les niveaux de la vie du pays.

53. M. Busacca (Italie) reprend la présidence.

54. M. ATTAH (Nigéria) dit que sa délégation remercie Mme Angela King, Conseillère spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs des efforts qu'ils déploient pour faire de la promotion de la femme une question prioritaire au sein du système des Nations Unies. Elle relève avec satisfaction que Mme Mary Robinson, première femme à occuper ce poste, a été nommée Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et que Mme Yakin Erturk occupe les fonctions de Directrice de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Il faut y voir une réponse concrète à l'appel qui avait été lancé en faveur de la nomination plus nombreuses à des postes de responsabilité dans les institutions des Nations Unies, tendance qui doit se maintenir. Mme Attah approuve également les recommandations concernant le recrutement, la promotion et la rétention du personnel féminin qui figurent aux paragraphes 42 à 44 du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/52/408).
55. Les débats auxquels donne lieu la promotion de la femme resteront d'ordre purement rhétorique si les femmes elles-mêmes n'acquièrent aucun pouvoir économique par l'éducation et la formation. Aussi le Nigéria se félicite-t-il que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) finance des programmes de formation à l'intention des femmes et se félicite-t-il de l'attention prioritaire que les institutions des Nations Unies portent à l'éducation des petites filles, qui sont les femmes de demain.
56. Le Nigéria est bien conscient du rôle décisif que jouent les femmes dans le développement. Il a cherché à renforcer ce rôle en mettant en place des mécanismes de promotion de la femme au niveau national et au niveau régional, en créant notamment, au niveau de la fédération et au niveau des Etats, du Ministère des affaires féminines et du développement social, et en mettant sur place des centres locaux polyvalents qui donnent des cours d'alphabétisation et dispensent une formation à l'activité économique rémunérée. Le programme de relèvement économique de la famille vise à faire disparaître la pauvreté en créant des régimes de micro-crédit au bénéfice des Nigériens qui vivent dans la misère, dont les deux tiers sont des femmes.
57. L'intervention des femmes dans la vie politique se heurte à l'idée que l'on se fait traditionnellement de leur rôle. Le Gouvernement nigérian a donc conclu qu'il fallait prendre des mesures volontaristes pour renforcer la représentation des femmes dans les organes parlementaires fédéraux et les législatures d'Etat et, dans la fonction publique, au niveau des directions.
58. Consciente des effets catastrophiques qu'a la guerre pour les femmes et les enfants, la Première Dame du pays, Mme Maryam Sani Abacha, a organisé une réunion au sommet des épouses des chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique pour leur faire prendre conscience du rôle qu'elles peuvent jouer dans le règlement pacifique des différends. Le rapport de cette réunion a été présenté à l'Organisation de l'unité africaine.
59. Un hôpital spécialisé a été construit dans la capitale pour améliorer les soins de santé dont bénéficient les femmes et les enfants, et des dispensaires mobiles sont à l'oeuvre dans tous les Etats du pays. On a également mis sur pied un programme national de vaccination des enfants.

60. Dans le sillage de la Conférence de Beijing, de nombreux ateliers et séminaires se sont tenus au niveau national, des manuels ont été publiés pour sensibiliser l'opinion publique aux questions les plus importantes identifiées dans le Programme d'action. Le train de mesures que le Gouvernement nigérian envisage de prendre pour mettre en oeuvre le Programme d'action sera présenté sous peu à la Division de la promotion de la femme. D'autre part, le Ministre des affaires féminines et du développement social est en voie de réviser la législation actuelle pour isoler les textes dépassés qui font obstacle à la promotion de la femme. Des organisations non gouvernementales collaborent avec le Ministère dans divers domaines d'importance critique. Cependant, la mise en oeuvre du Programme d'action se heurte à un évident manque de ressources. Le Nigéria lance donc un appel à la coopération internationale, qui permettra de briser le cercle vicieux du sous-développement et de la misère.

61. M. JONG MYONG HAK (République démocratique populaire de Corée) dit qu'alors que l'humanité s'apprête à aborder le troisième millénaire, les femmes restent soumises à la discrimination et à la violence et menacées par le chômage, la misère, la maladie et l'ignorance. La mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing permettrait de faire des progrès considérables sur ce plan et le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée en a donc fait une priorité. Les succès remportés par les organes des Nations Unies, dont on voit l'écho dans le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la Conférence de Beijing (A/52/281) devraient relancer les efforts entrepris à titre individuel par les Etats Membres. Le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée se félicite également de l'action de l'Unesco, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le domaine de la santé et de l'emploi des femmes.

62. Lorsqu'elle cherche à régler le problème de la violence à l'égard des femmes, la communauté internationale ne doit pas oublier les violences qui ont été commises dans le passé. La délégation de la République démocratique populaire de Corée souhaite rappeler à ce propos le sort malheureux des "femmes d'aisance" qui ont été tenues en esclavage sexuel en Corée et dans d'autres pays d'Asie par les forces d'occupation japonaises pendant la seconde guerre mondiale. M. Jong Myong Hak presse le Gouvernement japonais de présenter à ces femmes des excuses sincères et de leur proposer les réparations voulues.

63. Si les droits des femmes devraient être consacrés par la loi, l'égalité de fait ne sera réalisée que si les gouvernements créent des conditions concrètes d'une participation égalitaire des femmes à la vie politique et économique. La République démocratique populaire de Corée a adopté des lois consacrant l'égalité des sexes, le droit des femmes au travail et le principe de l'égalité des salaires. Les femmes interviennent dorénavant à part entière dans la vie du pays. Un député sur cinq de l'Assemblée populaire suprême est une femme et il y a des femmes ministres, directrices d'usines et présidentes des conseils d'administration des coopératives agricoles.

64. Le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée continuera de seconder les efforts que fait la communauté internationale pour réaliser les objectifs du Programme d'action de Beijing, c'est-à-dire l'égalité, le développement et la paix.

65. Mme FLOREZ PRIDA (Cuba) dit que la communauté internationale fait face, pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, à de difficiles problèmes qui vont de l'élimination de la pauvreté à l'exercice par les femmes de l'intégralité de leurs droits fondamentaux. Dans les pays en développement, les femmes doivent surmonter des obstacles particulièrement dramatiques, comme les conflits armés, l'endettement provoqué par les programmes d'ajustement structurel ou les mesures coercitives unilatérales. Mais dans les pays développés comme dans les pays en développement, elles continuent de pâtir de l'insuffisance des soins médicaux, de la prostitution infantine, du viol et de la maltraitance. Si l'on veut donc réaliser les objectifs fixés par la Conférence de Beijing, à savoir l'égalité, le développement et la paix, il est indispensable de disposer d'un financement international et national et de créer un environnement international favorable.
66. Cuba se félicite des ratifications récentes dont a fait l'objet la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et rend hommage au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour les travaux qu'il a réalisés. Elle tient également à exprimer son appui au Groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de protocole facultatif. Enfin, elle se félicite de la parution du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (A/52/281) et aux recommandations du Conseil économique et social concernant l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes des Nations Unies.
67. En 1996, le Gouvernement cubain a mis au point, en collaboration avec la Fédération des femmes cubaines, un vaste plan national d'action pour donner suite à la Conférence de Beijing. Ce plan est actuellement en cours de réalisation.
68. L'exemple cubain montre que l'on peut effectivement transformer la situation des femmes si l'on y met la volonté politique nécessaire. Les Cubaines sont largement représentées dans des professions très diverses. Elles siègent au parlement, sont fonctionnaires et directrices ou chercheuses. De surcroît, plus de 50 % des techniciens et des étudiants des universités et des établissements techniques sont des femmes.
69. Enfin, Mme Florez Prida rappelle que l'embargo unilatéral et inique imposé par les Etats-Unis d'Amérique à son pays fait obstacle à la promotion de la femme cubaine. Cet embargo est d'ailleurs renforcé, au mépris total de la volonté de la communauté internationale.
70. Mme STEINER (Israël) dit que son gouvernement a fait de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing les axes de sa politique de promotion de la femme. Il s'attache à désaliéner les femmes, d'abord en faisant disparaître la misère féminine, ensuite en favorisant l'intervention des femmes dans la vie économique. Des programmes de formation professionnelle ont été prévus en faveur des femmes, qui sont encouragées à mettre sur pied leurs propres petites entreprises. Mais, malgré toutes ces mesures, les femmes ne parviennent pas encore à "briser le plafond de verre" et il a donc fallu légiférer pour corriger une situation de sous-représentation dans les fonctions politiques et les postes de décision.

71. Le problème de la violence à l'égard des femmes inquiète particulièrement le Gouvernement israélien. A la suite de la Conférence de Beijing, il a créé huit nouveaux lieux d'asile pour les femmes battues, dont un dans le secteur arabe, et 20 centres de prévention des violences au foyer. Il a lancé une campagne médiatique massive pour informer l'opinion publique du problème. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, il a fourni des services de conseils à ceux qui sont coupables de violence et créé un centre de traitement. Le Ministère de la justice, secondé par la police et les associations féminines, a lancé un programme d'assistance spécial en faveur des victimes de viols et d'agressions sexuelles. Une étude pilote est en cours qui permettra de déterminer l'étendue et la nature des violences au sein de la famille en Israël. Mme Steiner se dit persuadée que l'élimination de ce phénomène est une condition préalable à la promotion de la femme.

72. Mme ARYSTANBEKOVA (Kazakhstan) dit que la Conférence de Beijing est assurément l'événement le plus important de la décennie qui vient de s'écouler pour les femmes du monde entier. Elle leur a permis de surcroît de manifester leur solidarité. Actuellement, le problème le plus urgent que doivent régler la communauté internationale et les institutions des Nations Unies est celui de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. La Commission de la condition de la femme devrait à cet égard jouer un rôle de premier plan. Le Gouvernement kazakh a pris note avec satisfaction des résultats des travaux de la session la plus récente de la Commission et espère qu'au moment où la communauté internationale s'apprête à célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Commission pourra faire adopter un protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce protocole, actuellement en cours d'élaboration, serait un jalon bien opportun sur la voie de la réalisation des droits de la femme.

73. L'attachement que le Kazakhstan porte au Programme d'action de Beijing est illustré par le schéma directeur de politique nationale relative à la promotion de la femme qu'il vient d'adopter. Les principaux objectifs de ce programme sont l'égalité des chances entre hommes et femmes et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques nationales. Le relèvement de la condition féminine et la situation des enfants figurent à titre prioritaire dans la stratégie de développement du Kazakhstan pour 2030.

74. Le point de ralliement des questions féminines au Kazakhstan est le Conseil de la femme, de la famille et de la population, qui collabore étroitement avec les ministères, les services publics, les établissements scientifiques et les organisations non gouvernementales et internationales. Le Conseil organise études et débats sur les questions féminines et familiales. Parmi les manifestations qu'il a parrainées, on peut citer une table ronde sur les problèmes que rencontrent les femmes dans le nouveau climat économique et social et une conférence nationale sur la situation actuelle et les perspectives de développement des études kazakhs sur l'égalité des femmes. Le Conseil a également créé un certain nombre d'associations féminines.

75. Le Conseil a conclu que le pays devait se doter d'un centre national de recherche sur l'égalité des sexes. Le Gouvernement kazakh accueillerait donc avec faveur le soutien que pourraient lui apporter l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, le Fonds de

développement des Nations Unies pour la femme et les institutions financières internationales. Il accueillerait également avec faveur toute assistance technique qu'on pourrait lui consentir pour intégrer à toutes ses activités une perspective sexospécifique. Le Gouvernement kazakh a pris note avec intérêt des recommandations qu'a récemment adoptées le Conseil économique et social sur cette question et pense qu'elles représentent comme une ébauche pour le travail de démarginalisation des questions féminines à tous les niveaux et dans tous les domaines.

76. Mme MOHAMMED (République du Yémen) dit que l'importance de la promotion de la femme exige que l'on surmonte tous les obstacles et que l'on donne aux recommandations une réalité concrète. Le Yémen a parfaitement compris l'importance de politiques et de programmes qui permettraient aux femmes de participer à la vie politique, économique et sociale et à la prise de décisions, qui protégeraient leurs droits fondamentaux, qui leur offriraient des perspectives d'enseignement et de travail et les intégreraient pleinement à la société en tant qu'acteurs efficaces de la vie sociale. La délégation yéménite pense que les institutions des Nations Unies ont joué un rôle fondamental dans la sensibilisation de l'opinion publique aux questions de l'égalité entre les sexes et de la violence à l'égard des femmes. Elle pense également qu'il faut prendre des mesures aux niveaux national et international pour protéger la situation juridique et les droits fondamentaux des femmes à tous les niveaux de la société. La délégation yéménite salue les travaux réalisés par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard de femmes, l'UNIFEM, l'Unesco et l'UNICEF.

77. Les statistiques montrent bien que les femmes représentent 70 % de la population mondiale qui vit dans la misère. Un tel phénomène oblige à intervenir au niveau des causes sous-jacentes qui restreignent la liberté des femmes et les privent de leur dignité humaine. Au Yémen, on ne fait aucune distinction entre le développement économique et la promotion de la femme. La Constitution garantit le droit des femmes. Les filles sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans les universités et les établissements d'enseignement professionnel. Les femmes sont présentes dans le gouvernement et dans le corps diplomatique et participent pleinement aux élections parlementaires depuis l'unification du pays. Des centres spéciaux de formation sont en voie de création à l'intention des filles handicapées, ce qui leur permettra de surmonter leur handicap. Ce faisant, le Yémen s'efforce de son mieux de respecter les particularismes nationaux et les valeurs traditionnelles de la société yéménite.

78. Mme Mohammed souscrit à ce qui a été dit à la séance précédente au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Fournir une assistance au développement, alléger le fardeau de la dette, lutter contre la misère et créer un environnement économique favorable à l'enseignement sont autant de moyens de sensibiliser l'opinion publique, de rendre le pouvoir aux femmes et de donner suite aux recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

79. Mme BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas), prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), se plaît à noter que les gouvernements ont poursuivi la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elle espère que la question de la promotion de la femme restera en première place de l'ordre du jour de la communauté internationale. Si l'on veut

assurer la croissance économique et le développement durable, il faut donner aux femmes une place décisive dans le développement.

80. Les pays de la CARICOM pensent qu'il faut concrétiser au niveau national les progrès déjà réalisés pour examiner ensuite de nouvelles façons d'aborder les problèmes que soulèvent la lutte contre la misère, la démarginalisation économique des femmes et la prévention des violences dont elles font l'objet. Trois manifestations récentes qui se sont tenues dans la sous-région visaient exactement cet objectif. Les participants s'y sont félicités de l'aide que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a apporté à la réalisation de deux projets pilotes à Saint-Kitts-et-Nevis et à Antigua-et-Barbuda, dans le domaine de l'intégration des perspectives sexospécifiques dans toutes les politiques nationales. Des ateliers et des séminaires régionaux et nationaux ont été consacrés aux Bahamas à l'habilitation économique des femmes. L'expérience acquise dans ces activités, les témoignages recueillis au cours des réunions et les conclusions des études menées dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la violence à l'égard des femmes permettront de faire une contribution utile aux travaux de la Commission de la condition de la femme lorsqu'elle abordera l'examen, en 1998, de la violence à l'égard des femmes.

81. Les pays de la CARICOM saluent les travaux de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Ils continueront de soutenir ces deux institutions dans leur action.

82. Les pays de la CARICOM n'ont pas présenté de plans nationaux individuels, mais ils l'ont fait à titre collectif dans les rapports de suivi de la Conférence de Beijing, rapports qui ont été transmis au Secrétariat.

83. Mme Brennen-Haylock se félicite de la décision qu'a prise le Conseil économique et social d'intégrer une perspective sexospécifique dans les activités des Nations Unies. Mais elle se dit déçue par le fait que les femmes restent peu nombreuses à la classe D-1 et dans les classes supérieures et que la représentation des femmes originaires de pays en développement, et notamment de la CARICOM, reste insuffisante. De surcroît, l'équilibre des sexes doit être réalisé dans tout le système des Nations Unies, et pas seulement à l'ONU.

84. Le Secrétaire général doit être remercié de l'attention que le Secrétariat prête au plus haut niveau à la condition de la femme et qu'atteste la nomination de la Conseillère spéciale et l'affectation de ressources supplémentaires à la Division de la promotion de la femme. Il faut espérer que le Secrétaire général continuera d'accorder la priorité à la question de la promotion de la femme. Le transfert au Bureau de la Conseillère spéciale du Bureau de la Responsable des questions relatives aux femmes au Secrétariat est un pas sur la bonne voie.

85. On pourrait se servir plus utilement de la Commission de la condition de la femme pour assurer la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence de Beijing. Les débats que tient la Commission devraient être un enrichissement pour tout le monde et l'ensemble des institutions des Nations Unies, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales devraient y participer aussi complètement que possible.

86. Les pays de la CARICOM attachent une grande importance aux célébrations du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à l'examen quinquennal de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne et à l'analyse qui sera faite en l'an 2000 des résultats de la Conférence de Beijing. Ils se félicitent des progrès réalisés par le Groupe de travail sur l'élaboration d'un projet de protocole facultatif relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
87. S'étant résolument engagés en faveur de la promotion de la femme, les pays de la CARICOM espèrent pouvoir compter sur l'appui des Etats Membres pour la candidature de Mme Roslyn Hazel (Saint-Kitts-et-Nevis) à un siège du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
88. M. GURMAN [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] dit que le système des Nations Unies manifeste une grande convergence d'intentions en ce qui concerne la coopération interinstitutionnelle. Au niveau des pays, le PNUD collabore étroitement avec ses partenaires des Nations Unies au sein de groupes de travail et d'équipes spéciales interinstitutions pour soutenir les plans d'action nationaux qui font suite à la Conférence de Beijing. Les institutions des Nations Unies ont adopté une approche commune du problème de l'intégration des perspectives sexospécifiques, approche dont l'expression par excellence a été la résolution que le Conseil économique et social a adoptée à ce propos. L'intégration de ces perspectives est en voie de devenir une réalité dans les programmes que le PNUD réalise dans tous les pays du monde. Le PNUD cherche également à favoriser le développement de formules statistiques et d'indicateurs exprimant le degré d'égalité des sexes. C'est ainsi que les rapports nationaux sur le développement humain attachent de jour en jour plus d'importance aux questions d'égalité entre les sexes.
89. Le PNUD a nettement manifesté son attachement à l'objectif qu'est l'adoption d'une perspective sexospécifique en faisant paraître une circulaire d'orientation qu'il a adressée à tous les pays, en augmentant sensiblement les ressources allouées aux activités touchant à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes et en lançant un programme mondial de lutte contre les disparités.
90. La politique du personnel adoptée par le PNUD renforcera l'obligation qu'a le personnel d'encadrement de recourir aux talents et aux compétences de ses collaboratrices féminines, de mettre en oeuvre plus efficacement la politique d'équilibre entre les sexes du Programme et d'engager et de retenir au service de celui-ci davantage de femmes. Récemment, la direction du PNUD a nommé plusieurs femmes à de hautes fonctions.
91. Mme WILLIAMS [Organisation mondiale de la santé (OMS)] dit que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing expriment clairement l'idée que si l'on veut obtenir un développement durable centré sur l'homme, il est indispensable de progresser sur la voie de l'égalité des rôles de l'homme et de la femme. L'OMS est en train d'étudier comment les différences qui opposent l'homme et la femme déterminent des différences dans l'exposition aux risques, dans l'accès aux avantages de la technologie et aux soins de santé, dans les droits et les devoirs et dans la maîtrise de sa propre vie. Cette perspective sexospécifique a amené à s'interroger non seulement sur les facteurs proprement

biologiques, mais aussi sur les variables sociales, économiques et culturelles, environnementales, familiales, professionnelles et politiques.

92. L'Assemblée mondiale de la santé a adopté une résolution sur la violence à l'égard des femmes qui définit en termes clairs une stratégie de recherche et d'activités opérationnelles et porte création d'une équipe spéciale interdivisions chargée de mener des activités relatives à la problématique des violences dont les femmes font l'objet et des mutilations génitales féminines.

93. L'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques de l'OMS prend de l'ampleur, comme on peut le constater à l'accroissement du nombre de femmes occupant des postes de haut fonctionnaire et des postes de direction et dans le renforcement de leur participation à l'action de l'OMS par le biais des groupes consultatifs techniques et scientifiques et des services de consultants. L'OMS a prié ses Etats membres de l'aider dans cet effort en désignant des candidats féminins et nommant des femmes aux sièges des organes directeurs.

94. L'OMS souscrit sans réserves aux conclusions que le Conseil économique et social a formulées à propos de l'intégration de la perspective sexospécifique dans les activités des Nations Unies. Comme la santé est une question qui touche à plusieurs secteurs à la fois, il faudra instituer de nouveaux partenariats ou renforcer ceux qui existent déjà, pour intégrer cette perspective dans toutes les politiques de l'OMS.

La séance est levée à 15 h 55.